

# PROJET D'ETABLISSEMENT

Validité du 01/01/2023 au 01/01/2028 (maximum 5 ans)



**Multi-accueil Les Mille Pattes**  
Association Les Mille pattes

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

1. Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.
2. Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,

# **1. Présentation de l'établissement ou du service**

## **1.1- Présentation de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire**

### **1.1.1-Identification de la structure**

- Nom de la structure : Multi-accueil « Les Mille pattes »
- SIRET : 50160659400023
- Statuts : Association à but non lucratif
- Adresse : 1 rue des vignes
- Téléphone : 03/89/80/87/29
- Mail de l'établissement : lesmillepattes.directrice@gmail.com

### **1.1.2-Identification du gestionnaire :**

- Nom de la structure gestionnaire : Association « Les Mille pattes »
- SIREN : 501606594
- Statuts : Association à but non lucratif
- Adresse : 1 rue des vignes
- Téléphone : 03/89/80/87/29
- Mail : lesmillepattes.president@gmail.com

## **1.2-Caractéristiques de l'établissement ou du service d'accueil et du gestionnaire**

### **1.2.1-Type et catégorie d'établissement correspondante : Petite crèche entre 13 et 24 places**

### **1.2.2- Nature de l'accueil :**

- X Régulier
- X Occasionnel
- X Urgence
- Parental
- Saisonnier ou ponctuels (dans la limite de 210 jours par an et 150 jours consécutifs)

# 1 - Projet d'accueil

## 1.1-Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne

### 1.1.1-Les périodes d'ouverture

La structure est ouverte toute l'année à l'exception de 3 semaines consécutives pendant l'été, une ou deux semaines en fin d'année et une semaine pendant les vacances de Pâques. Les dates de fermetures sont votées en comité de direction et présentées aux parents lors de l'assemblée générale de la rentrée.

Les enfants peuvent être accueillis de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi. Pour le bien être de l'enfant, il est conseillé qu'une journée comprenne au maximum 10 heures de présence.

### 1.1.2- Le déroulé de la période d'adaptation

Pour préparer l'enfant à son nouveau lieu de vie, la période de l'adaptation est indispensable. Elle aura comme objectif de :

- préparer le parent et l'enfant à une séparation progressive,
- rassurer la dyade,
- établir une relation de confiance entre l'équipe et les parents,
- permettre à l'enfant de se socialiser progressivement c'est-à-dire le sortir de son milieu familial et s'ouvrir au monde extérieur.

L'adaptation se déroule sur une semaine, mais elle peut durer plus longtemps selon les besoins de l'enfant et la disponibilité des familles. La semaine d'adaptation se déroulera sur 8 heures de temps et est payante.

La directrice va tout mettre en œuvre pour construire un planning souple avec la famille (horaires, jours...) et proposer un accueil individualisé afin que l'adaptation se passe dans les meilleures conditions.

### Déroulement de l'adaptation :

- le premier temps dure une heure et se déroule en présence d'une professionnelle qui va suivre au mieux l'adaptation pendant toute la semaine. Lors de ce premier rendez-vous, les documents administratifs nécessaires à l'inscription de l'enfant sont remis. C'est également le premier contact avec l'enfant et son nouveau milieu. Il va découvrir d'autres enfants, l'équipe éducative et son nouvel environnement,
- le second temps dure également une heure, le parent reste avec son enfant maximum un quart d'heure puis le laisse seul.
- au troisième rendez-vous, l'enfant reste seul pendant une durée de deux heures,
- un quatrième temps de quatre heures permet à l'enfant de partager un moment fort de la journée à la crèche (repas, sieste, goûter...).

A l'issue de cette semaine, l'équipe, en concertation avec le parent, jugera s'il est nécessaire ou non de prolonger le temps d'adaptation selon le rythme et les besoins de l'enfant.

Certaines modalités sont néanmoins non négociables pour une bonne intégration de l'enfant :

- le parent doit rester avec l'enfant lors des premiers rendez-vous,
- la période d'adaptation est obligatoire avant l'inscription de l'enfant,
- le parent accepte de laisser son enfant seul à la crèche,

- les temps d'adaptation doivent être parlés et expliqués à l'enfant par ses parents,
- les temps de l'inscription et de l'adaptation sollicitent la présence d'au moins un des deux parents de l'enfant.

### **1.1.3- Le déroulé d'une journée type**

Il est essentiel de partir des besoins de l'enfant en tenant compte de son âge et de son développement pour construire le déroulement d'une journée. Ces rythmes sont centrés sur les différents groupes des petits (Luciole) / moyens (Coccinelle) et des grands(Papillon).

#### ***Le déroulement de la matinée...***

- × Les enfants sont accueillis de 7h30 à 9h et sont tous réunis dans la salle de vie des « Lucioles et Coccinelles ». Les « Papillons » rejoignent leur salle vers 8h30.
- × L'accueil se termine progressivement vers 9h et un temps de regroupement est programmé lorsque la majorité des enfants sont arrivés, pour se dire bonjour autour de chants et une boisson leur sera proposée,
- × Entre 9h et 11h, une sieste est proposée aux plus petits selon leur rythme et leur besoin et des temps de jeux libres ou des ateliers dirigés comme la cuisine,
- × le dessin, jeux de transvasement, puzzle seront proposés à tous les autres « Mille pattes ». Les sorties font régulièrement partie de notre planning.
- × Vers 10h, si le temps le permet, on profite de l'extérieur : jeux d'adresse, vélos, parcours de psychomotricité....,
- × Vers 10h50, un temps calme est proposé pendant que tous les enfants vont se laver les mains avant de passer à table,
- × A 11h, les repas commencent chez les « Mille Pattes » et se terminent vers 12h chez les Papillons et s'échelonnent jusqu'à 13h30 dans les autres groupes,
- × A 12h15, une professionnelle va s'asseoir avec les « Papillons », un temps calme s'installe, poupées, voitures, livres, constructions... pendant qu'une professionnelle prépare les enfants pour aller à la sieste,
- × Vers 12h30, une fois les enfants couchés, un temps de lecture ou de musique est proposé et la sieste peut enfin commencer ...

#### ***L'après-midi...***

- × Vers 13h30, débute le lever échelonné de la sieste en respectant le rythme de chaque enfant. Les « Papillons » rejoignent leur salle et jouent librement en attendant l'arrivée de tous les copains,
- × Entre 14h et 15h, les enfants se réveillent progressivement et des jeux libres ou dirigés sont proposés dans tous les groupes d'enfants,
- × Entre 15h et 15h30, un temps chant va introduire l'arrivée du goûter pour tous les Mille Pattes...

- × Après avoir été sagement assis pendant le goûter, on profite encore un temps de l'extérieur pour se défouler sur les vélos, courir après les copains ...
- × Vers 16h30, jeux libres ou dirigés, le départ des premiers enfants s'échelonne jusqu'à 18h30. Tous les enfants se regroupent dans la salle des « Lucioles-Coccinelles » après 17h30.

#### 1.1.4-Les activités d'éveil et le jeu

Pour l'enfant tout est jeu. Le plaisir et la curiosité sont les moteurs de la découverte dans le jeu. « L'enfant joue pour apprendre et apprend parce qu'il joue » (Epstein). Le jeu représente l'activité principale de son développement et va lui permettre de grandir et de se construire.

Au sein du multi-accueil, les activités sont proposées mais non imposées. L'équipe veille à laisser un minimum d'initiative à l'enfant, l'activisme n'est pas un jeu!

Néanmoins, le jeu est court pour le jeune enfant. Ainsi dans le respect de son développement, l'équipe éducative sollicite l'enfant à terminer une activité commencée et à ranger le matériel utilisé. Elle propose des activités et des jeux adaptés à l'âge et aux capacités de l'enfant pour ne pas le mettre en situation d'échec.

La diversité des activités proposées est une des valeurs de cette structure.

##### 1. Le jeu libre

Le jeu permet à l'enfant de prendre conscience de lui-même et de découvrir les autres et son environnement. Il se développe ainsi au niveau moteur, sensoriel, langagier, affectif et construit sa personnalité et sa pensée. Les temps de jeux libres sont omniprésents au multi-accueil, il se déroule principalement dans les différentes salles de vie.

Dans les deux groupes, les enfants disposent des jeux qui se trouvent dans des bacs et ceux sur l'étagère, en sollicitant l'équipe éducative. Toutefois, l'équipe change régulièrement les jeux au courant de la journée.

Chez les « Papillons », l'espace est composé de coins symboliques (dînette, garage...) offrant la possibilité à l'enfant de s'exprimer et mimer des situations de la vie courante et des personnages qu'il connaît.

##### 2. Les activités dirigées

Les bébés peuvent évoluer sur des grands tapis afin de découvrir leurs possibilités de se tourner, ramper, se déplacer en toute liberté.

L'équipe propose dès le plus jeune âge des activités dirigées comme la peinture, la pâte à modeler, parcours de psychomotricité...

Les activités proposées marquent surtout **les saisons et les fêtes** (Noël, Pâques, Carnaval...) du calendrier annuel et permettent ainsi à l'enfant de se repérer dans le temps. C'est à travers cette multitude d'activités que l'équipe souhaite sensibiliser les

enfants à la découverte des sens (odorat, toucher, vue...), l'acquisition de la latéralité, de leur schéma corporel, du langage et ainsi augmenter leur capacité de mémorisation et de concentration afin de les préparer progressivement à l'entrée à l'école maternelle.

Toutes les créations des enfants seront rangées dans une pochette individuelle et transmises lors du départ du multi-accueil. Toutefois certains bricolages seront remis au courant de l'année (chapeau carnaval, cadeaux fêtes des pères et des mères...).

### **1.1.5-Participation aux sorties**

Un planning d'activité est distribué tous les trimestres aux parents. Ce planning propose des sorties et activités auxquelles les parents sont associés. Le parent peut donc s'organiser au mieux pour accompagner le groupe d'enfants en sortie.

Un planning d'inscription est situé à l'entrée du multi-accueil. Dès lors que le parent a la certitude de pouvoir assurer une présence à une sortie, il inscrit son nom sur le tableau. Le nombre de parents inscrits permet de déterminer le nombre d'enfants pouvant y participer. Toute sortie peut être annulée par la directrice, si le nombre de parents reste insuffisant pour assurer un cadre suffisamment sécurisant aux enfants.

Les sorties sont destinées aux enfants du groupe des grands et limitées aux alentours du périmètre colmarien. La directrice privilégie les transports en commun mais certaines sorties nécessitent de véhiculer les enfants.

Une autorisation de sortie est signée par les parents lors de l'inscription et des justificatifs d'assurance et de permis de conduire sont indispensables pour les transporter et leur copie doit être préalablement remise à la directrice.

Le multi-accueil a instauré un partenariat avec la bibliothèque de la ville de Colmar depuis déjà quelques années. Les enfants sont véhiculés en bus et peuvent ainsi profiter des cycles « bébé lecteur » proposés par les bibliothécaires. La découverte du livre offre à l'enfant une liberté de penser par lui-même, de développer son imaginaire et son langage. D'autres sorties font partie de notre calendrier qui associent l'aspect éducatif et le plaisir de partager des moments ensemble (visite caserne des pompiers, cueillette des fraises, pique-nique aux étangs d'Ingersheim...).

*Un protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties hors de l'établissement ou de son espace extérieur privatif, telles que visées à l'article R. 2324-43-2 du présent code est joint en annexe 5 du règlement de fonctionnement.*

Pendant les sorties hors de l'établissement et, le cas échéant, hors de son espace extérieur privatif, l'effectif du personnel placé auprès du groupe d'enfants participant à la sortie permet de respecter les exigences de l'article R. 2324-43-1 et garantir un rapport d'un professionnel pour cinq enfants.

### **1.1.6-Les temps forts**

Toute l'année, la structure organise des fêtes et manifestations auxquelles tous les parents sont conviés. Ces temps sont déterminés par le calendrier annuel, lors de l'écriture des plannings d'activités distribués aux parents. On relève trois temps bien distincts :

- Les fêtes (carnaval, Pâques, kermesse, sortie de fin d'année; spectacle de Noël),
- Les journées travaux (courant mai et octobre),
- Les Assemblées Générales (septembre et juin).

L'équipe veille à associer les parents à l'organisation de ces temps forts par une aide matérielle (préparation salle...), humaine et souvent culinaire (confection de gâteau...).

Pour que ces temps puissent rester la clef d'un climat convivial et qu'une confiance se crée dans la relation triangulaire enfant – parents – professionnel, la participation des parents reste indispensable.

## **1.2-Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel**

### **1.2.1. Descriptif de l'équipe**

La Directrice veille à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants d'avoir recours à une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel.

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire dans la fonction (en ETP)
Direction	EJE	31.5H
Continuité/adjoint de direction	IDE	32H
Personnel encadrant	AP/CAP	70H
Intendance et logistique	Agent de service	32H30
Référent « Santé et Accueil inclusif »	IDE	2H/mois (sauf août et décembre)
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Psychologue	2H tous les 2 mois

### **1.2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R. 2324-37)**

Des actions d'accompagnement des salariés sont proposées par le biais d'analyse de la pratique professionnelle. Cette espace d'échanges et de réflexion permet de prendre du recul sur les situations complexes, s'interroger sur sa posture professionnelle et mettre en mots des situations vécues au quotidien avec les familles.

Les professionnels ont accès à la formation continue durant l'année selon les projets de formation individuel et les besoins de la structure.

Depuis 2016 l'équipe a entamé une réflexion sur la communication gestuelle pour mieux comprendre les enfants avant qu'ils ne parlent. Aujourd'hui cette gestuelle a pris sa place dans tous les groupes de vie des enfants. L'équipe suit régulièrement une formation à la communication gestuelle associée à la parole afin d'offrir cet outil à tous les enfants.

La structure propose divers projets pour soutenir la parentalité. Deux professionnelles sont formées au portage des enfants en écharpe. Elles utilisent cet outil si le besoin se fait ressentir chez les enfants et animent des ateliers auprès des parents.

Dans le respect du cadre réglementaire, des formations de renouvellement de secourisme et de sécurité (manipulation des extincteurs, exercices d'évacuation) sont suivies régulièrement par l'équipe.

Un magazine trimestriel sur des thématiques multiples sur la petite enfance est à disposition de l'équipe.

### **1.2.3. Intégration des apprentis et suivi des stagiaires**

La structure accueille seulement des stagiaires issues de formation petite enfance (CAP petite enfance, Baccalauréat Professionnel Accompagnement soins et Services à la personne, Educateur de jeunes enfants, Auxiliaire de Puériculture).

Une demande écrite est envoyée à la directrice et un entretien sera effectué au préalable avant l'accueil d'un stagiaire. Pour préserver les repères des enfants, chaque stage comprendra une durée minimum de quinze jours pour être validé.

Un protocole d'accueil a été validé en équipe. Avant d'intégrer les groupes d'enfants, le stagiaire devra en prendre connaissance. (cf. classeur stagiaire)

L'équipe est disponible pour accompagner les stagiaires dans leurs questions et pratiques professionnelles et complète une grille d'observations selon les objectifs du stage fixés par l'élève. Un bilan de stage intermédiaire sera effectué par la directrice et le bilan de fin de stage tiendra compte des observations de toute l'équipe éducative.

La structure accueille un apprenti « CAP Assistant Educatif Petite Enfance » depuis la rentrée 2022. Un suivi régulier avec son CFA permet de cibler les attentes professionnelles et assure une continuité dans les apprentissages. Un cahier de liaison est accessible à l'équipe et à l'apprenti pour avancer dans les objectifs fixés. Chaque mois un entretien est organisé avec la directrice, son adjointe et l'apprenti pour faire un bilan.

#### **1.2.4. Le recours à des intervenants extérieurs**

La structure peut faire intervenir des intervenants extérieurs dans la cadre d'un projet en collaboration avec le réseau parents 68 ou dans la mise en place de projets d'équipe.

## 2-Le Projet éducatif

Le projet éducatif exprime les valeurs éducatives que s'est fixé notre structure pour garantir à l'enfant et sa famille un accueil de qualité, accessible à tous et dans le respect des principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte de la laïcité.

### 1. Les valeurs

#### 1.1-Autour de l'enfant

Au quotidien dans le travail auprès des enfants, l'équipe s'efforce de mettre l'accent sur certaines valeurs éducatives :

- de veiller au **bien-être** de chaque enfant. Par bien-être nous entendons non seulement le bien-être physique comprenant le **respect du rythme et des besoins** de chaque enfant (rythme alimentaire, rythme de sommeil...) et les soins de confort, mais aussi le bien-être moral car il s'agit là de veiller à l'**épanouissement** de chaque enfant,
- d'offrir un **cadre accueillant et sécurisant**, d'une part par la gestion de l'espace qui l'entoure et d'autre part, par une équipe qui **écoute**, comprend et rassure, qui **accompagne** l'enfant dans les gestes du quotidien et propose des **activités d'éveil** régulières,
- de solliciter l'enfant et l'amener vers plus d'**autonomie** pour l'accompagner progressivement vers le passage à l'école maternelle et ainsi, l'aider à **valoriser** chacune de ses acquisitions et réussites,
- de fixer des **règles et des limites** car l'enfant se construit dans un cadre bien défini,
- de proposer un déroulement de journée qui **favorise la transition** entre le rythme de vie familial et le rythme de vie de la collectivité,
- de respecter l'**individualité** de chaque enfant au sein d'une organisation collective, lors de moments tels que les soins de change ou encore lors d'activités libres ou dirigées avec un nombre d'enfants restreint.

#### 1.2-Autour des familles

Au côté du jeune enfant, l'équipe reste en étroite relation avec les familles.

L'équipe veille à :

- donner **une place à chaque famille** et à **soutenir le lien parent-enfant**. La **cohérence** de travail au sein de l'équipe et la qualité de transmission apportent un **cadre sécurisant** aux familles,
- **écouter et soutenir la parentalité** sont des éléments essentiels qui rassurent et qui sont privilégiés par l'équipe. Ils entraînent une séparation plus sereine non seulement pour l'enfant mais aussi pour le parent. **La confiance** se construit au cours de la période d'adaptation en particulier. Elle continue à se développer lors des **échanges** avec les professionnelles, sur les observations quotidiennes de l'évolution de l'enfant. Les temps de présence des parents au multi-accueil sont également des temps d'échanges privilégiés qui permettent de créer ce lien de confiance.

## **1.3-Comment répondre au mieux aux besoins des enfants ?**

### **1.3.1-Les besoins de l'enfant en lien avec le développement**

Les enfants s'engagent spontanément et de façon active dans leurs apprentissages. Pour les soutenir et les encourager, les adultes qui les entourent doivent agir avec Constance et cohérence, en faisant preuve de créativité et en aménageant un environnement favorable à leurs apprentissages. Pour ce faire, identifier les besoins de l'enfant rend nécessaire la prise en compte de son développement affectif, moteur, intellectuel et social.

#### **1.3.1.1-Besoin d'éveil**

##### **✓ Aménager un espace d'accueil et de vie : favoriser les jeux et l'éveil**

L'aménagement de l'espace est organisé de façon à donner aux enfants un sentiment de sécurité et de contrôle, mais il est aussi flexible pour répondre à leurs besoins changeants et à leurs intérêts multiples. Le multi-accueil est un lieu de vie où les enfants vivent ensemble. Il dispose de deux salles de vie qui se distinguent par le groupe des « Lucioles/Coccinelles » et celui des « Papillons ».

L'environnement doit donc intégrer à la fois les principes de flexibilité et d'ordre pour soutenir leur capacité de faire des choix et pour les aider à développer un sentiment de contrôle et d'autonomie face à leur entourage immédiat. Le multi-accueil dispose d'endroits spécifiques pour :

- partager les repas,
- dormir,
- procurer les soins corporels,
- favoriser la découverte et les apprentissages.

##### **✓ Eveil sensoriel : éduquer les cinq sens**

Jouer, c'est s'éveiller, affirmer sa personnalité, acquérir une certaine autonomie. Jouer permet aussi de décharger ses émotions. Pour l'enfant, c'est un réel outil d'expression.

- *L'ouïe*

L'équipe introduit avant chaque repas des temps de chansons, comptines et jeux de doigts. Les enfants entendent régulièrement des sonorités différentes par le biais des cd et comptines empruntés à la bibliothèque. De plus, des activités musicales sont proposées aux enfants afin qu'ils puissent expérimenter des sons et des rythmes et découvrir différents instruments de musique. Une professionnelle accompagnée par sa guitare introduit régulièrement ses temps proposés aux enfants.

- *Le goût et l'odorat*

Les repas n'étant pas préparés en interne, des activités culinaires sont régulièrement proposées aux enfants. Des ateliers sont proposés ponctuellement le matin, afin qu'ils puissent déguster leur confection au goûter (salade de fruits, pâte à crêpe, cake, pizza...). Un roulement est mis en place dans l'équipe pour que les professionnelles puissent leur faire découvrir des saveurs sucrées ou salées.

Le planning des activités distribué aux parents leur permet de s'associer à ces ateliers tout au long de l'année (petits gâteaux de Noël, galette des rois, chocolats de Pâques...). L'odorat et le goût sont également sensibilisés lors des sorties et participent d'une manière générale, au développement de l'éveil sensoriel des enfants. Cet éveil sensoriel reste en lien fréquent avec les saisons.

- *Le toucher*

Les enfants disposent d'une variété de matériels qui se prête à des usages multiples, qui soutiennent leur exploration et leur apprentissage sensorimoteur (balle, tapis, voiture, miroir, poupée...). Différentes matières sont proposées lors des ateliers de manipulation où les enfants peuvent modeler, toucher, patouiller, transvaser (eau, pâte à modeler, pâte à sel...). Des dalles sensorielles sont également proposées dans les groupes sous forme de parcours permettant aux enfants de prendre confiance et gagner en motricité avec plaisir. Un projet a été mené par une professionnelle pour créer des cubes sensoriels avec du matériel de récupération (bouchon, liège...).

- *La vue*

La crèche propose un environnement chaleureux où la décoration des murs est synonyme de couleur et où les créations des enfants sont omniprésentes. Parler du développement de la vue, c'est proposer des sorties et aussi tous les lieux qui changeront l'enfant de son milieu habituel (promenade aux étangs d'Ingersheim, marché du printemps).

La découverte du livre est une activité particulièrement intéressante dans le développement des différents sens évoqué ci-dessus. Elle participe également au développement intellectuel et à l'acquisition du langage.

Les enfants disposent librement de divers déguisements. L'imaginaire va prendre toute sa place tant dans les jeux symboliques que dans les jeux d'imitations.

### **1.3.1.2-Besoins de se mouvoir**

- ✓ Chez les bébés

Les mouvements de motricité globale tels que s'asseoir, marcher, courir, grimper, transporter, définissent en grande partie la manière dont les enfants explorent et construisent leur connaissance de soi et apprivoisent leur univers tout en découvrant leurs propres limites.

L'équipe tend à appliquer les deux lois universelles qui règlent l'organisation motrice du tout petit :

- La loi de développement proximo-distale, selon laquelle la maîtrise des parties les plus distantes du centre du corps est conditionnée par le contrôle de l'axe tête-cou-tronc. L'enfant qui a un appui au niveau de la tête et du dos peut faire usage de ses quatre membres. Si cet appui fait défaut, il emploiera son énergie à le rechercher.
- La loi de développement céphalo-caudale, selon laquelle la maîtrise du corps débute toujours par le contrôle de la tête puis le dos, pour arriver au bassin : un enfant ne peut tenir assis sans appui s'il ne contrôle pas sa tête, ni debout s'il ne contrôle pas son dos.

L'autonomie motrice débute bien avant la marche. Dès la naissance, le bébé a la capacité de fermer et d'ouvrir ses yeux et d'orienter son regard dans la direction de son choix. Au fil des jours, il réussira à s'équilibrer et, le cas échéant, à parer les chutes. Il pourra ensuite passer seul et sans danger d'une position à l'autre. Mais tout cela se fait progressivement, l'équipe accompagne l'enfant dans sa recherche d'équilibre, elle se nourrit de ce qu'il lui montre au fur

et à mesure de ses capacités et résiste à l'envie de l'asseoir et le faire marcher le plus tôt possible !

✓ Chez les plus grands

Des temps de danse, ronde et gymnastique sont régulièrement proposés par l'équipe dans la salle de psychomotricité pour que les enfants puissent se défouler et se dépenser. Ils ont également accès à une structure de jeux avec un toboggan, des ballons, un tunnel....une multitude d'activités qui favorise l'intégration de leur schéma corporel. L'équipe propose des parcours de psychomotricité et profite de l'infrastructure extérieure dès que la météo est favorable, divers jeux et jouets étant à la disposition des enfants (vélos, ballons, poussettes...).

### 1.3.1.3-Besoins affectifs et relationnels

✓ La relation individuelle

L'enfant a un grand besoin de contacts physiques, de tendresse et d'être dans une relation **individualisée** dans un groupe. Tout au long de la journée, les adultes observent les enfants, ils interagissent avec eux et apprennent à les connaître. Chaque adulte cajole, console l'enfant et lui permet d'avoir recours à un objet transitionnel s'il en ressent le besoin. L'adulte va être **disponible** pour l'enfant et être attentif à sa gestuelle et à son comportement.

Le multi-accueil à participation parentale est une structure qui permet une continuité de son environnement familial. Le nombre limité d'enfants (20 enfants maximum) et une équipe restreinte, permettent d'une part à mieux se connaître et d'autre part d'**instaurer une relation individualisée**.

Les professionnelles vont tout mettre en œuvre pour respecter l'enfant en l'appelant uniquement par son prénom. Lorsque l'enfant se sent respecté en tant qu'être, il peut s'ouvrir aux autres

✓ La confiance

Pour construire cette **confiance**, il faut **respecter** l'enfant et lui faire confiance. Celle-ci se construira, s'il y a une relation de confiance réciproque parents - professionnelles.

Parler de l'**autonomie** de l'enfant, c'est parler de la confiance qu'on lui accorde dans sa capacité de faire. Il faut donc l'inciter à faire et le laisser faire par lui-même des gestes «simples» comme enlever son manteau, accrocher son bavoir, le laisser se déshabiller tout seul. L'utilisation de la même signalétique (une image attribuée à chaque enfant dès son arrivée au multi-accueil) lui facilitera la reconnaissance de sa place et l'aidera à faire tout seul. L'adulte l'**encourage** et le **félicite** pour toutes ses nouvelles tentatives.

✓ La socialisation

Le multi-accueil permet également à l'enfant de vivre avec d'autres enfants. Ce dernier apprend à communiquer, à échanger, à participer, mais aussi à accepter les conflits ou les désaccords malgré ses désirs. La journée type organisée par l'équipe, permet à tous les enfants de se retrouver ensemble dans la journée. Les grands apprennent à vivre avec les petits et ces derniers sont stimulés par les grands.

**La socialisation** est engagée dans la famille et se poursuit en collectivité. L'enfant apprend à connaître et à accepter ses **limites** et fait la différence entre ce qu'il peut faire à la maison et ce qui se fait ailleurs. Il acquiert ainsi :

- Le respect des règles de vie commune, comme se laver les mains avant de passer à table, ranger les jouets, attendre que les copains aient fini de manger...

- Le respect de l'autre en utilisant la politesse en disant par exemple, « merci », « pardon », « s'il te plaît »...
- Le partage, l'écoute et le plaisir dans la relation à l'autre. Le plus grands peuvent aider les petits. Les activités en petits groupes sont des moments privilégiés d'échanges entre paire.

### **1.3.2-Le besoin de repères et de sécurité**

La structuration du temps et de l'espace aide au développement de la personnalité de l'enfant. C'est en organisant un horaire quotidien et prévisible et en le suivant le plus fidèlement possible, que l'équipe permet aux enfants de prévoir et de vivre sereinement les différents moments de la journée. Elle s'assure également de leur accorder les soins individuels dont ils ont besoin.

La régularité de vie c'est-à-dire des soins, de jeu et de repos dans le déroulement de la journée, fait que le jeune enfant se repère (heure repas, sieste,...) jusqu'à l'heure d'arrivée de son parent.

Le but premier des repères est de rassurer, et de sécuriser. Ils induisent une appartenance, une identité et donnent du plaisir. Cet ensemble d'objectifs structure et donne un sens à la vie de l'enfant. Le rituel fait partie des repères nécessaires à l'enfant, pour l'aider à fixer des repères spatio-temporels. Il s'agit également de moments privilégiés pour inculquer les premières règles de fonctionnement de groupe, et par conséquent de socialisation.

Les rituels aident les enfants à structurer leur quotidien, afin qu'ils puissent anticiper les actions à venir ainsi, ils contribuent à sécuriser l'enfant. Le rituel combine la dimension affective liée à la répétition dans le temps.

Afin d'offrir un cadre cohérent et sécurisant l'équipe a réfléchi au déroulement d'une journée type chez les Mille Pattes et à la mise en place d'une signalétique où les enfants peuvent associer une image à leur prénom qui montre bien qu'ils ont fait le lien entre l'emplacement et leur personne.

#### *Au sein de la structure chaque enfant disposera :*

- d'un emplacement au porte manteau marqué par son image qu'il pourra apposer lui-même dès son arrivée.
- d'un emplacement pour son lit avec une couette et un oreiller chez les « Papillons » et une turbulette dans le groupe des « Lucioles-Coccinelles »
- d'un emplacement pour le rangement des couches et d'une corbeille pour ranger ses affaires personnelles (change...).
- d'un emplacement individuel pour sa tétine et son doudou.
- d'une place identique à la table dans le groupe des Papillons.

#### **1.3.2.1-Dans les groupes**

Chaque matin l'enfant est accueilli par une personne de l'équipe éducative. Cette démarche permet d'avoir une prise de contact avec le parent et conduit à établir un échange avec l'enfant et d'y instaurer une complicité. La verbalisation tient de ce fait, une grande place dans notre pratique. Des rites et rituels d'accueil et de séparation sont mis en place: dire au revoir par la fenêtre, garder sa tétine un court moment et disposer de son doudou faciliteront une séparation progressive.

Il n'y a pas de « référent » propre à chaque enfant, les professionnelles peuvent être amenées à travailler sur les trois secteurs. Néanmoins, chaque membre de l'équipe est affecté à un

groupe afin d'offrir une stabilité et une continuité dans l'accueil des enfants. Certains membres du personnel sont rattachés à un groupe et d'autres assurent un rôle de relai.

### 1.3.2.2-L'objet transitionnel

Il a pour rôle de sécuriser l'enfant notamment lors de la période d'adaptation. L'équipe encourage le parent à apporter un doudou (peluche, tissu...) dès l'inscription. Cet objet a pour rôle (même s'il n'en a pas encore) de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. Le doudou permet à l'enfant de lutter contre l'angoisse de la séparation et ainsi de mieux supporter l'absence du parent. Cet objet transitionnel restera au multi-accueil et fera un bain de toilette le plus souvent possible chez les parents lors des week-ends et des vacances.

Chaque enfant dispose d'une pochette à doudou, dans laquelle il peut le déposer lui-même sans avoir besoin de solliciter la présence d'un adulte. Ces pochettes sont disposées à leur hauteur dans chaque salle de vie.

Les tétines sont rangées dans un petit tiroir individualisé pour chaque enfant. A son arrivée, l'enfant remet généralement sa tétine à un membre de l'équipe éducative pour qu'il la range.

De façon générale l'usage de la tétine et du doudou est limité dans les secteurs. Une plus grande souplesse est accordée chez les « Coccinelles » mais tous sont encouragés à s'en séparer lors de moment bien précis (goûter, moment de chant...). Chez les « Papillons », l'utilisation quotidienne de la tétine, les empêche d'entrer dans le langage et peut entraîner des difficultés d'élocution et de prononciation.

## **B. Les repas, le goût, l'odorat**

Les repas sont livrés par la société API, située à Saint Croix en Plaine. Ils sont livrés en liaison froide, et remis en température par notre agent de services.

Le traiteur « API » propose 3 menus différents adaptés à chaque tranche d'âge qui sont affichés à l'entrée du multi accueil. Un lien est également distribué tous les deux mois aux parents.

- **Bopala** : menu sans sel, sans sucre et de texture lisse adaptés pour les enfants de 6 mois à environ 1 an pour les enfants du groupe des « Lucioles ».
- **Mickala** : menu pauvre en sel sans sucre, de texture hachée et petits morceaux, se composant d'un plat (légumes, féculents et viande ou poisson) fromage, pain, et compote, menu adapté aux enfants de 12-18mois environ, Ce menu sera proposé dès lors que l'enfant sera capable de manger des morceaux. Il est adapté aux enfants du groupe des « Coccinelles ».
- **Kinderla** : menu dit « normal » se composant d'une entrée d'un plat (légumes, féculent et viande ou poisson), de fromage, pain et compote, adapté aux enfants de 18 mois à 3 ans. Ce menu est le seul servi dans le groupe des « Papillons ».

API propose néanmoins un repas sans viande selon les demandes des parents.

Ces menus sont conformes selon la norme du *GERMCN* (Groupe d'Etudes des Marchés Restauration Collective et Nutrition) qui sont les obligations nutritionnelles en collectivité pour lutter contre l'obésité. Cette mesure oblige à supprimer la collation du matin mais de proposer une boisson (eau, tisane).

Tous les changements dans la diversification alimentaire sont discutés et validés avec

l'infirmière afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Si l'enfant rencontre des contre-indications alimentaires, un projet d'accueil individualisé sera obligatoirement mis en place avec le pédiatre de l'enfant ou le cas échéant avec le pédiatre de la structure.

Le multi-accueil ne propose pas la diversification menée par l'enfant (DME) car la préparation des repas par le traiteur ne permet pas de proposer les aliments adéquats à l'enfant.

## **1. Déroulement des repas chez les Mille Pattes**

### **a. Chez « les Lucioles »**

Les biberons sont préparés en biberonnerie selon le protocole établi par l'équipe. Le multi-accueil fournit l'eau et la poudre de lait est ramenée par les parents. La boîte de lait doit être non entamée et les doses de lait sont tolérées lors des temps de présence très courts de l'enfant et lors de l'allaitement mixte (le parent indiquera le grammage, le nom et la date sur la dosette).

La diversification alimentaire débute à la maison. L'équipe a mis en place une fiche de suivi alimentaire pour accompagner au mieux le parent dans cette étape, Des petits pots seront proposés selon le rythme et les besoins de chaque enfant avant le passage au menu Bopala. L'équipe essaye de s'adapter aux cultures et aux régimes alimentaires de chaque famille accueillie.

### **b. Chez « les Coccinelles »**

Ce temps de repas est un moment individualisé et privilégié avec l'enfant. Afin de respecter ce temps, le même adulte commencera et terminera le repas. Les enfants sont installés soit dans un transat, une chaise avec tablette ou une petite chaise. Le repas débute à 11h et est servi dans leur salle de vie. Ce temps de repas va s'échelonner selon le réveil progressif de chaque enfant.

Le menu proposé sera adapté à l'âge de l'enfant et en concertation avec les parents. L'enfant peut découvrir les textures des aliments avec ses doigts et peut commencer à manger seul s'il en exprime l'envie.

### **c. Chez « les Papillons »**

Le repas débute vers 11h15, il est servi dans leur salle de vie. Deux professionnelles sont présentes pour aider les enfants pendant le temps de repas. Elles sollicitent les enfants pour qu'ils goûtent chaque plat mais n'insistent jamais pour finir leur assiette. L'eau reste l'unique boisson servie aux repas.

Une fois le repas terminé, les enfants peuvent jouer librement et dans le calme pour les préparer progressivement pour le temps de la sieste.

## **2. L'éveil du goût et de l'odorat**

- Des ateliers cuisine sont proposés régulièrement. Ils sont adaptés aux capacités de l'enfant, aux saisons et aux différents événements de l'année.
- Un jardinet a été créé depuis quelques années afin de familiariser les enfants avec les fruits et légumes de la saison. Les enfants arrosent le potager et les fleurs avec des petits arrosoirs. Ils récoltent leurs semis pour enfin passer à la dégustation.

- Les enfants ont la possibilité de fêter leur anniversaire au multi-accueil. Néanmoins, il est recommandé aux parents **de fournir des gâteaux cuits (pas de gâteau à base de crème, fondant etc.) et faciles à manger**. Un protocole est transmis aux parents pour toute confection de gâteau déposé au multi-accueil.

Des sorties sont également proposées, tel que les cueillettes de pommes ou de fraises. Un ancien papa, nous accueille chaleureusement dans sa boulangerie pour la confection de « manalas ». Cette tradition perdure grâce à son accueil et à la présence des parents pour accompagner tous les enfants.

### **C. Le sommeil**

Dès son entrée au multi-accueil, chaque enfant se verra attribué un lit.

#### **1. Chez « les Lucioles et Coccinelles »**

La structure dispose d'une salle de sieste pour chaque groupe. Lors de l'inscription, les parents fournissent une turbulette et s'ils le souhaitent, peuvent personnaliser le lit de leur enfant avec quelques doudous.

On respectera, dans la mesure du possible, les rythmes et les besoins des enfants ainsi que leurs rites d'endormissement habituels (bercement,...). C'est grâce à l'observation, que l'équipe proposera une sieste aux enfants qui présentent des signes de fatigue, mais en aucun cas, elle ne réveillera un enfant qui dort sauf à l'heure du départ. Les salles de sieste sont équipées chacune d'un écoute bébé afin d'assurer la sécurité et la surveillance des enfants qui dorment. Un hamac est également disponible pour les enfants ayant besoin d'observer et être rassuré pour trouver le sommeil. Les professionnelles restent sensibilisées à leur proposer régulièrement une sieste au calme pour les familiariser progressivement aux différents espaces.

#### **2. Chez « les Papillons »**

Les enfants dorment sur des petits lits munis d'une couette et d'un oreiller. La sieste se déroule après le repas vers 12h15. Les enfants peuvent jouer calmement pendant le temps des changes. L'équipe veille à proposer ensuite un temps calme en utilisant divers outils (musique douce, lecture...). Cette transition est essentielle afin que les enfants soient davantage apaisés et détendus pour aller à la sieste. Les enfants récupèrent leur doudou et tétine et rejoignent la salle de sieste avec une professionnelle. Cette sieste est surveillée jusqu'au réveil des premiers enfants et un visiophone fera ensuite le relai.

### **D. La propreté et l'hygiène de l'enfant**

Le matin, les enfants arrivent au multi-accueil avec une couche propre. Les couches sont fournies par la structure durant le temps d'accueil de l'enfant. Les enfants sont changés régulièrement durant la journée. Ces temps restent un moment privilégié entre l'adulte et l'enfant. Grâce à une mise en mots des gestes, l'enfant participe au change et prend conscience de son corps.

L'apprentissage de la propreté s'effectue dans un premier temps à la maison. Il est essentiel de respecter le fait que ce soit le parent qui introduise le changement et Non, le professionnel. L'équipe a pour rôle d'accompagner la dyade dans cet apprentissage.

Au multi-accueil, l'enfant à la libre disposition du pot ou des toilettes. L'équipe l'aide à enlever sa couche quand il en manifeste le besoin. L'équipe veille à soutenir sa volonté de devenir grand et l'encourage dans chaque étape de cet apprentissage. Elle s'efforce de dédramatiser les petits accidents qui pourraient le vexer ou l'humilier et se tient disponible pour l'aider s'il rencontre des difficultés. L'équipe éducative dispose d'un tableau où elle appose des croix selon, si l'enfant porte des couches, si les parents proposent le pot ou les toilettes à la maison, si l'enfant porte une couche pour le temps de sieste ou s'il est propre.

L'acquisition de la propreté est une étape essentielle dans l'autonomie de l'enfant. Elle relève d'un processus naturel en relation étroite avec la maturation du système nerveux qui requiert trois facteurs conjugués.

Tout d'abord une maturation physiologique, c'est-à-dire une maturation des nerfs moteurs qui contrôlent les sphincters et des nerfs sensitifs permettant à l'enfant de sentir que sa vessie est pleine ou qu'il a besoin d'aller à la selle.

Ensuite une maturation intellectuelle où l'enfant doit pouvoir prendre conscience de son besoin et pouvoir le communiquer à l'adulte.

Enfin une maturation affective où l'enfant doit désirer s'identifier à l'adulte.

Cette acquisition s'effectue en général au cours de la deuxième année pour la propreté du jour et entre 2 et 4 ans, selon les enfants, pour la propreté nocturne.

L'éducation à la propreté ne doit pas être entreprise trop précocement ni par la contrainte. On risque en effet de perturber l'enfant, de retarder l'acquisition physiologique normale et même d'obtenir un résultat opposé à celui recherché.

## **E. Les règles et les limites au multi-accueil**

### **1. L'opposition de l'enfant**

Gérer le « Non » de l'enfant en collectivité n'est pas toujours facile. La période entre 0 et 3 ans est la tranche d'âge en lien avec la construction psychique de l'enfant.

L'enfant a besoin de s'opposer. L'adulte doit être contenant avec l'enfant car il n'arrive pas à gérer ses émotions. L'enfant va se construire progressivement sous l'influence des interdits, des limites et des valeurs prônées par son environnement.

L'équipe a pu échanger sur les difficultés rencontrées au quotidien dans ses actes éducatifs. La disponibilité, la stabilité, la cohérence et la prise de recul permettent aux professionnelles de recevoir cette opposition et de composer avec. L'équipe va réagir par la voix et le regard. Elle va poser « l'interdit » avec fermeté, parler à l'enfant et lui fournir des explications. Chaque professionnelle cherche avant tout à sauvegarder l'équilibre du groupe et peut en dernier recours sortir l'enfant de la salle de vie quelques instants. L'enfant a besoin de limites et a besoin de les comprendre. Si elles ne sont pas posées, il ne pourra pas les respecter.

### **2. Les solutions**

L'enfant doit être en capacité de vivre avec les autres et respecter son environnement. L'organisation matérielle va donner une stabilité et une sécurité affective aux enfants. L'équipe a défini des règles et des limites dans l'utilisation des différents espaces.

**Dans toutes les pièces de vie, l'équipe va solliciter les enfants à parler, à marcher et respecter l'utilisation des jouets mis à disposition. Le rangement fait partie intégrante du jeu chez les Mille Pattes. L'enfant va pouvoir se mouvoir librement dans la limite des règles de sécurité établie par l'équipe éducative.**

- Salle de psychomotricité - utilisation de la structure de jeu :
  - Maximum 8 enfants avec un professionnel (5 pour le groupe des moyens),
  - les modules de psychomotricité restent au sol,
  - il est INTERDIT de descendre la tête la première du toboggan
  
- Salle de vie des « Papillons », il est INTERDIT de :
  - déplacer les canapés,
  - se mettre debout sur les meubles,
  - toucher à la sangle du volet.
  
- Salle de vie des « Lucioles et Coccinelles », il est INTERDIT de :
  - secouer la barrière et jeter les jouets par-dessus,
  - ranger en hauteur les caisses les plus lourdes du meuble à rangement.
  
- Espace extérieur, Il est INTERDIT de :
  - grimper sur le rebord en béton,
  - descendre la tête la première du toboggan
  - se mettre debout sur le banc.

Chaque professionnel aura son seuil de tolérance dans les situations auxquelles il va être confronté. Il va être à l'écoute de l'enfant et l'accompagner pour qu'il sorte de son refus. Il doit rester cohérent, en évitant un rapport de force avec l'enfant. C'est un exercice qui n'est pas toujours facile, parce que la patience a ses limites et que certains enfants ont la capacité de pousser le professionnel au plus près de ces dernières. Le professionnel peut s'appuyer sur sa collègue pour passer le relais et utiliser les temps de réunion d'équipe pour être entendu mais aussi accompagné dans son rôle éducatif.

L'équipe est régulièrement amenée à suivre des formations en lien avec notre pratique professionnelle. Ces temps d'échanges sont essentiels pour prendre du recul et ainsi proposer une réflexion d'équipe.

### **3. Quand les parents sont là....**

L'équipe a rédigé une charte d'accueil pour préparer le parent à son rôle lors de sa participation et mieux comprendre les attentes de l'équipe.

La place du parent est primordiale dans notre fonctionnement. Il doit cependant essayer d'appliquer les règles de vie d'un fonctionnement collectif et non celui du cercle familial. L'équipe va se rendre disponible et à l'écoute du parent s'il rencontre des difficultés lors de sa participation avec la présence de son enfant. Le parent doit se laisser guider par le déroulement de journée proposé et amener son enfant à respecter les règles et les limites du multi-accueil, afin de ne pas perturber le fonctionnement de celui-ci.



# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La Branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la Branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La Branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la Branche Famille.

### ARTICLE 1

#### LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la Branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2

#### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3

#### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4

#### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5

#### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6

#### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la Branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7

#### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience. Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la Branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la Branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

Adoptée par le Conseil d'administration de la Cnaf le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

